

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

CULTURE

**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
POUR L'ÉQUIPEMENT MOBILIER DE
LA MÉDIATHÈQUE**

Délibération : **03.2015.024**

Transmis en préfecture le :

7 avril 2015

Séance du : **31 mars 2015**

Compte-rendu affiché le **7 avril 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **25 mars 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Isabelle PICHERIT (à partir du point 8), François
VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à
partir du point 3), Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Serge BALTER,
Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 8),
Yves GAVault (jusqu'au point 3), Olivier
BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs :

Bernadette VIVES-MALATRAIT à Fabienne
TIRTIAUX, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER,
Olivier BROSSEAU à Guillaume COUALLIER,
Nicole CARTIGNY à Marie-Paule GAY, Anne-Marie
JANAS à Mohamed GUOUGUENI

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Fabienne TIRTIAUX

Pour accompagner le nouveau projet culturel, éducatif et social de la Médiathèque, la Ville a décidé d'entreprendre la rénovation architecturale du bâtiment.

À la réouverture de la Médiathèque à l'automne 2015, de nouveaux services seront proposés à la population dans des espaces repensés.

Ces différents espaces (actualité/presse, 0-8 ans, fiction, documentaires, numérique et jeux vidéo, image et son) devront mettre en valeur les collections, soit 50 000 documents environ tous supports (livres, revues, cd, dvd, partitions, jeux vidéo ...).

Dans chaque espace, les collections jeunesse à partir de 9 ans seront rapprochées de celles des adultes pour suggérer un parcours dans les âges. Ainsi, au fur et à mesure que l'enfant grandit, il peut découvrir les documents qui lui sont adaptés et accéder plus facilement vers les documents de la tranche d'âge supérieure. Cela permettra aussi de décloisonner les pratiques des enfants et des adultes.

Au rez-de-chaussée, l'espace actualité présentera toute la presse (80 titres) mais également toutes les nouveautés du moment, en littérature, essais, musique, cinéma, numérique (environ 50 documents sans cesse renouvelés). L'espace 0-8 ans (6 000 documents) proposera tous les supports (livres, cd, dvd, presse). L'espace fiction (8 000 livres) regroupera tous les romans, policiers, science-fiction et fantasy, terroir, classiques, poésie, théâtre ...).

À l'étage, les fonds documentaires (10 000 documents), tous supports confondus, seront regroupés en six pôles thématiques afin d'être mieux en phase avec les centres d'intérêt actuels : société, vie quotidienne, emploi et formation, nature, sciences et techniques, arts, découverte du monde.

L'espace image et son (12 000 documents) accueillera toutes les collections sonores en rapport avec la musique et le cinéma, et l'espace bandes dessinées (4 000 titres), toutes les séries BD et mangas.

Dans ces nouveaux espaces, le mobilier devra être adapté au classement des collections (combinaisons multi-supports, présentation de face, par niveaux de lecture ...) mais également aux différents usages des lieux. Il proposera des solutions mixtes rayonnages/places assises, invitera à la lecture et à l'écoute sur place. L'agencement d'autres espaces permettra de lire son journal tout en consommant une boisson, travailler, participer à un atelier numérique, suivre une conférence, visionner des films, jouer en groupe, regarder une exposition ...

Pour répondre à tous ces usages, le mobilier devra être solide, confortable, modulable, mobile et devra être adapté aux utilisations, individuelles ou collectives, et susceptible de pouvoir continuer à répondre à l'évolution probable des usages.

Cet aménagement intérieur nécessite donc l'équipement complet en mobilier (rayonnages, chaises, tables ...), projet qui a été validé lors des arbitrages budgétaires pour un montant en investissement sur l'exercice budgétaire 2015 de 282 500 euros.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager la dépense en investissement d'un montant de 282 500 euros pour l'équipement complet en mobilier de la Médiathèque telle que prévue au budget primitif 2015;
- **SOLLICITER** une subvention auprès de la DRAC.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Fabienne TIRTIAUX ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.